

## LETTRE DE MISSION

*Le Premier Ministre*

- 3 2 7 / 2 4 SG

Paris, le 4 MARS 2024

Madame la Sénatrice,

Un tiers des Français vit en milieu rural : 15% dans les bourgs ruraux et 18% dans des zones à habitat dispersé ou très dispersé. Pour ces 22 millions de Français, les opportunités culturelles sont plus limitées que pour le reste de la population : faible présence d'équipements culturels de proximité, avec une forte disparité entre un maillage fin de bibliothèques ou points lecture (9 communes sur 10 ont une offre de lecture publique), et des équipements de cinéma ou spectacle vivant moins nombreux ; faible prise en compte des publics ruraux dans les équipements urbains (question des horaires pour le spectacle vivant, des transports, de la circulation des œuvres...).

Aux côtés des nombreuses actions conduites par les collectivités territoriales, l'Etat a également mis en œuvre de nombreuses initiatives pour faire vivre une offre culturelle dans ces territoires. Toutefois, l'ensemble de ces dispositifs demeure encore aujourd'hui insuffisamment reconnu et soutenu. Dans le même temps, les territoires ruraux abritent un formidable patrimoine ancien et contemporain, qu'il faut non seulement sauvegarder, mais dont il faut aussi repenser les usages.

Madame la ministre de la culture, Rachida Dati, a annoncé le 22 janvier dernier le lancement du « Printemps de la Ruralité », concertation nationale relative à la vie culturelle dans les territoires ruraux.

Cette concertation de deux mois auprès des élus, des habitants, des acteurs culturels et associatifs doit permettre de susciter un grand nombre de contributions sur la place de la culture dans les territoires ruraux, et le rôle que l'Etat peut jouer ici en appui des collectivités territoriales.

Elle débouchera début avril sur des Assises nationales de la vie culturelle en milieu rural qui permettront de formuler un certain nombre de propositions en réponse aux problématiques spécifiques identifiées dans les territoires ruraux. L'Inspection générale des affaires culturelles mènera en parallèle une mission transversale, tous domaines confondus, sur la culture en milieu rural, tant en termes de bilan de l'action du ministère que de prise en compte des attentes des habitants, des acteurs culturels et des élus locaux.

Madame Frédérique ESPAGNAC  
Sénatrice  
Sénat  
246, rue de Vaugirard  
75006 PARIS

Parmi ces problématiques, celle de la mobilité apparaît comme centrale. En effet, la distance aux équipements culturels (de création, diffusion ou encore de pratiques artistiques), comme évoqué ci-dessus, mais aussi le caractère épars de l'habitat de certaines zones, fragilisent grandement l'accès à l'offre culturelle. Bien que de nombreuses structures du spectacle vivant, et notamment les établissements labellisés du ministère de la culture, aient mis en place toute une gamme de dispositifs pour rayonner au-delà de leur strict territoire d'implantation, et que beaucoup d'acteurs œuvrent à une meilleure irrigation du territoire en matière culturelle, ces enjeux de mobilité restent très prégnants.

Afin d'enrichir la réflexion et de mettre en perspective les contributions qui seront faites dans le cadre de la concertation, je souhaite vous confier une mission portant sur la question des enjeux de « mobilité culturelle » dans les territoires ruraux.

Il conviendra d'appréhender cet enjeu sous un double prisme :

- celui de la mobilité des publics : comment favoriser cette mobilité vers les équipements culturels, événements, festivals ou expositions sans surcoût pour les usagers, et dans le respect des trajectoires nationales de réduction de l'empreinte carbone ; cette problématique vaut aussi pour les déplacements dans le cadre scolaire ;
- celui de la mobilité des œuvres, des artistes et des intervenants artistiques vers et au sein des territoires ruraux. Cette question renvoie à la mise en place d'équipements mobiles et à la polyvalence de lieux pouvant avoir vocation de manière temporaire ou plus pérenne à accueillir des événements et une vie artistique et culturelle, qu'il s'agisse de lieux intermédiaires, tiers-lieux, friches et bâtiments publics sans affectation, ateliers de fabrique artistique mais aussi salles municipales, commerces, cafés...

Votre mission devra permettre :

- d'identifier les freins à la mobilité et les besoins des habitants (dans toute leur diversité) mais aussi ceux des associations, collectivités territoriales et autres partenaires ;
- de mettre en lumière les bonnes pratiques, les idées et dispositifs innovants dans ce domaine ;
- de faire des propositions pour renforcer la mobilité des publics d'une part, et celle des œuvres et des artistes de l'autre, en insistant, pour chacune d'entre elles, sur les conditions de réussite ;
- enfin d'expliquer quel rôle l'Etat pourrait jouer aux côtés d'autres partenaires, et notamment des collectivités territoriales, dans les réponses apportées à ces enjeux.

Pour conduire ces travaux, vous veillerez à consulter l'ensemble des parties prenantes (incluant les associations d'élus, les associations de professionnels, les collectivités territoriales, les associations et réseaux nationaux ou encore les établissements spécialisés qui interviennent dans le champ de la culture en milieu rural) et à rechercher un consensus aussi large que possible autour de vos propositions.

Vous veillerez à élaborer vos propositions dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

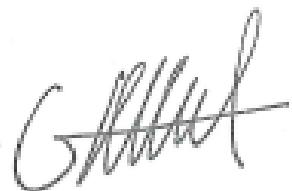
Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de la ministre de la culture.

Vous pourrez vous appuyer sur les services du ministère de la culture et notamment les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Vous serez accompagné dans cette mission par Monsieur Luc Liogier, inspecteur général des affaires culturelles.

Vos conclusions et préconisations sont attendues pour le début du mois de mai 2024 avec un rendu provisoire au 15 avril 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes respectueux hommages.



Gabriel ATTAL